

Une institution, un service public comme l'Education Nationale, a-t-elle besoin d'être managée ou simplement administrée? Pourquoi le vocable de "chef d'établissement" s'est-il imposé en lieu et place d'équipe de direction ? Pourquoi l'administration d'un établissement se réfère-t-elle de moins en moins aux textes et de plus en plus à des consensus locaux qui vont parfois au-delà de la réglementation? Quelle est la nature de nos relations avec les principaux, les proviseurs et les inspecteurs?

Le SNES-FSU Aix-Marseille organise ce stage de formation syndicale pour permettre aux enseignants, CPE, PSY EN, personnels de vie scolaire, de comprendre les évolutions actuelles dans la gouvernance des établissements et de du système éducatif afin qu'ils soient plus à même de décrypter les enjeux des situations professionnelles qu'ils vivent.

Le nouveau management public consiste à importer dans les organisations publiques les modes de fonctionnement des entreprises privées afin de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité. Il suppose de mesurer les résultats des acteurs publics, d'identifier les procédures les plus efficaces et de diffuser les bonnes pratiques sur lesquelles elles reposent. Ce faisant, le nouveau management public opère des choix qui ne sont pas neutres en mettant certains objectifs du service public en avant, en déterminant des indicateurs de performance et en valorisant certaines pratiques plutôt que d'autres.

Les professionnels constatent alors une dépossession de leur métier au profit des autorités gestionnaires, qui génère un sentiment de dévalorisation, de perte de sens du travail ou d'injonctions contradictoires, dont les conséquences sont à l'opposé de ce que le nouveau management public prétend rechercher.

Aussi, le nouveau management public n'est pas une fatalité, et nous pouvons, nous devons lui opposer l'exigence d'une réelle démocratisation du fonctionnement de nos établissements, de notre institution, en opposant à la toute puissance des autorités gestionnaires la force du collectif et de la collégialité.